



SITE NATURA 2000 FR 7200678
**« Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave
au Cap Ferret »**

Document d'objectifs relatif à la
Directive Européenne n°92 / 43 / CEE pour la conservation des habitats naturels et
des habitats d'espèces

Tome 2 :
Document opérationnel



-Décembre 2007-



Agence interdépartementale de Gironde - Dordogne - Lot - et - Garonne



SITE NATURA 2000 FR 7200678
**« Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave
au Cap Ferret »**

Document d'objectifs relatif à la
Directive Européenne n°92 / 43 / CEE pour à la conservation des habitats naturels
et des habitats d'espèces

Tome 2 :
Document opérationnel

Opérateur technique :

Office National des Forêts



Agence Interdépartementale
9, rue Raymond Manaud
33524 Bruges cedex
☎ 05 56 00 64 74 (fax-70)
ag.bordeaux@onf.fr

CHARGES DE MISSION NATURA 2000 :

Françoise DECAIX
Agence Interdépartementale ONF de Bordeaux

Fabrice SIN
Agence Interdépartementale ONF de Bordeaux

SOMMAIRE

I- PROPOSITIONS DES OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	4
I-1 LES OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LES HABITATS NATURELS ET LES HABITATS D'ESPECES.....	4
I-2 LES PRESCRIPTIONS DE GESTION	5
II- LES CONTRATS NATURA 2000.....	11
II-1 LUTTE CONTRE L'EROSION EOLIENNE DE LA DUNE LITTORALE : RESTAURATION DES SECTEURS AYANT SUBIT DES DEGRADATIONS.....	11
II-2 RESTAURATION ET ENTRETIEN DES HAUT DE PLAGE : DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE RAMASSAGE MANUEL SELECTIF DES MACRO-DECHETS	16
II-3 RESTAURATION DES HABITATS DE DUNE GRISE DANS LES SECTEURS D'HABITAT POTENTIEL	20
II-4 RESTAURATION ET ENTRETIEN DES STADES PIONNIERS DES DEPRESSIONS A <i>SALIX ARENARIA</i>	23
II-5 RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MARES DUNAIRES INDISPENSABLES AU MAINTIEN ET A LA REPRODUCTION D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	27
II-6 MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS ET DE SIGNALIQUET EN VU DE CANALISER LE PUBLIC	31
III- LES ACTIONS HORS CONTRAT.....	35
III-1 BILAN PATRIMONIAL DES DUNES NON BOISEES	35
III-2 ETUDE GEOMORPHOLOGIQUE ET FLORISTIQUE EN PRELIMINAIRE AUX ACTIONS DE GESTION DES MACRO-DECHETS SUR LES AVANT-DUNES DU LITTORAL GIRONDIN : IMPACTS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	37
III-3 AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS HYGROPHILES DE HAUT DE PLAGE ET SUIVI DES POPULATIONS DE <i>RUMEX RUPESTRIS</i>	40
III-4 AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE PELOBATE CULTRPEDE ET L'ALYTE ACCOUCHEUR.....	43
III-5 AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES POPULATIONS DE LEZARD OCELLE	45
III-6 REALISER UNE FICHE DE RECOMMANDATION POUR LA GESTION DES MILIEUX DUNAIRES	47
III-7 INFORMER AFIN DE « RAISONNER » LE NETTOYAGE DES PLAGES	49
III-8 COMMUNICATION AUTOUR DU DOCOB	52
III-9 ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	53
IV- LES BONNES PRATIQUES.....	55
IV-1 MISE EN COHERENCE ENTRE LES OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 ET LES DOCUMENTS D'URBANISME LORS DE LEUR ELABORATION OU REVISION	55
IV-2 HARMONISATION DES USAGES EN FONCTION DES EXIGENCES ECOLOGIQUES DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	57
IV-3 INTEGRATION DES PRESCRIPTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS AUX DOCUMENTS DE GESTION	59
IV-4 MISE EN PLACE UN SECTEUR D'EVOLUTION LIBRE DE LA DUNE	60
V- MAQUETTE FINANCIERE.....	62
V-1 TABLEAU ESTIMATIF DES DEPENSES ELIGIBLES DANS LE CADRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :	62
V-2 TABLEAU DE SYNTHESE	65
V-3 REPARTITION PREVISIONNELLE PAR FINANCEUR.....	65

I- Propositions des objectifs de conservation

I-1 Les objectifs de conservation pour les habitats naturels et les habitats d'espèces

I-1-1 Les objectifs généraux

Il s'agit ici de transposer les objectifs de la Directive au contexte local :

- √ O1- Maintenir et optimiser l'intégrité des habitats d'intérêt communautaires au sein de leur contexte dynamique (cf. typologie fonctionnelle du système plage/dune) ;
- √ O2- Maintenir voire améliorer le statut des espèces patrimoniales sur le site ;
- √ O3- Maintenir des potentialités d'accueil du public en adéquation avec les exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaires ;
- √ O4- Approfondir les connaissances et réaliser des suivis afin d'inscrire les méthodes de gestions dans une politique de long terme ;
- √ O5- Mettre en œuvre le document d'objectifs et communiquer autour de Natura 2000.

I-1-2 Les objectifs opérationnels

On peut définir les objectifs opérationnels en fonction des objectifs généraux, des exigences des habitats, des espèces et du contexte socio-économique local. La détermination de ces objectifs résulte de la hiérarchisation des enjeux mais aussi de la large concertation menée par l'opérateur technique avec l'ensemble des acteurs locaux lors des réunions du comité de pilotage et lors des groupes de travail.

Les objectifs opérationnels :

A : Adapter les dispositifs réglementaires au contexte local.

B : intégrer dans les documents de gestion les préconisations du document d'objectifs.

C : Conserver et favoriser une mosaïque d'habitats dunaire en lien avec le contexte dynamique.

D : Réaliser des opérations ciblées de restauration et d'entretien des habitats d'intérêt communautaires et des habitats d'espèces.

E : Optimiser le dispositif favorisant la protection dunaire et l'accueil du public.

F : Suivre les espèces et les habitats à fort enjeu de conservation.

G : Gérer les aspects relatifs à la mise en œuvre des mesures (contractuelles et hors contrat).

H : Suivre l'application technique des actions.

I : Effectuer une coordination générale.

J : Communiquer autour de Natura 2000.

I-2 les prescriptions de gestion

I-2-1 Modalités d'application des mesures proposées

La mise en place des mesures de gestion visent à préserver les espèces animales, végétales et les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 de la «dune du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (code FR 7200678).

En effet, les variations de la nappe des sables dunaires, l'évolution naturelle des milieux et les interventions humaines conditionnent la structure paysagère du site et sa richesse biologique. Nous avons donc défini les mesures applicables aux différents milieux présents.

Parmi les mesures proposées dans ce Document d'objectifs, il convient de distinguer les mesures qui tendent vers :

- la construction des **contrats Natura 2000**, conclus entre l'Etat et l'ayant droit concerné, sur la base du volontariat (financement du ministère chargé de l'environnement et l'Europe). Ce type de mesure se réfère à la circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R.414-8 à R 214-18 du code de l'Environnement ;
- l'adoption d'une charte de bonnes pratiques selon la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005. Cette **Charte Natura 2000** se réfère à la circulaire DNP/SDEN n°2007-1 du 26 avril 2007 relative aux dispositions du 5° de l'article R.414-11 et des articles R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement se rapportant à la charte Natura 2000 ;
- un engagement dans des **actions d'accompagnement** (inventaires complémentaires, sensibilisation à l'environnement..)

I-2-2 Le programme d'actions

Des stratégies d'actions et des prescriptions de gestion pour atteindre les objectifs opérationnels ont été discutées en groupes de travail. Les actions retenues sont récapitulées dans les tableaux ci-après.

Ces tableaux regroupent l'ensemble des actions d'un même objectif opérationnel ou de plusieurs. **Thématiques**, elles abordent les mesures proposées à **l'échelle du site**. Néanmoins, elles peuvent être aussi **sectorielles** et elles ne concerneront alors que les actions de conservation d'un habitat ou d'une espèce en **un lieu précis** du site et en relation avec une ou plusieurs activités humaines.

La hiérarchisation des actions à mener combine deux principes, au même titre que la hiérarchisation des enjeux : **la valeur patrimoniale et le délai d'application** (urgence des mesures à prendre). Les priorités d'intervention peuvent donc être retranscrite dans les tableaux ci-après selon la codification suivante :

⏴ Délai d'application / valeur patrimoniale ⏵	F (Fort) = priorité 1	S (secondaire) = priorité 2
1= à réaliser dans les 5 ans d'application du Docob	F1	S1
2= application pouvant être différée après la révision du DOCOB	F2	S2
3= à long terme ; à intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire (SCOT, PLU...)	F3	S3

Tableau 1 : hiérarchisation des actions

I-2-3 Liste des actions prévues par objectifs opérationnels

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Type de mesure	Priorité
01 : Maintenir l'intégrité des habitats d'intérêt communautaires 02 : Maintenir voire améliorer le statut des espèces patrimoniales 03 : Maintenir les potentialités d'accueil du public	A : Adapter les dispositifs réglementaires au contexte local	A1	Mise en cohérence entre les objectifs du site Natura 2000 et les documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou révision	BP	S3
		A2	Harmonisation des usages en fonction du contexte socio-économique et des exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaires	BP	F2
	B : intégrer dans les documents de gestion les préconisations du document d'objectifs	B1	Intégration des préconisations du document d'objectifs lors de la révision des aménagements forestier	BP	F1
		B2	Intégration des préconisations du document d'objectifs lors de la révision des plans de gestion du conservatoire du littoral	BP	F1
01 : Maintenir l'intégrité des habitats d'intérêt communautaires 02 : Maintenir voire améliorer le statut des espèces patrimoniales	C : Conserver et favoriser une mosaïque d'habitats dunaires en lien avec le contexte dynamique	C1	Lutte contre l'érosion de la dune littorale : restauration des secteurs ayant subi des dégradations	CN2000	F1
		C2	Réaliser un fiche de recommandation pour la gestion des milieux dunaires	HC	F1
		C3	Mise en place d'un secteur d'évolution libre de la dune	BP	F1
		C4	Informé afin de « raisonner » le nettoyage des plages	HC	F1

CN2000 : contrat Natura 2000 ; BP : bonne pratique ; HC : hors contrat.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Type de mesure	Priorité
O1 : Maintenir l'intégrité des habitats d'intérêt communautaires au sein de leur contexte dynamique O2 : Maintenir voire améliorer le statut des espèces patrimoniales	D : Réaliser des opérations ciblées de restauration et d'entretien des habitats d'intérêt communautaires et des habitats d'espèces	D1	Restauration et entretien des haut de plage : dispositif expérimental de ramassage manuel sélectif des macro-déchets.	CN2000	F1
		D2	Restauration des habitats de dune grise dans les secteurs d'habitat potentiel.	CN2000	F1
		D3	Restauration et entretien des stades pionniers des dépressions à <i>Salix arenaria</i>	CN2000	F1
		D4	Restauration et entretien des mares indispensables au maintien et à la reproduction d'espèces d'intérêt communautaires comme le Pélobate cultripède, Alyte accoucheur, Triton palmé et Triton marbré	CN2000	F1

CN2000 : contrat Natura 2000 ; BP : bonne pratique ; HC : hors contrat.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Type de mesure	Priorité
O3 : Maintenir des potentialités d'accueil du public en adéquation avec les exigences écologiques des habitats d'intérêt communautaire O4 : Approfondir les connaissances et évaluer les résultats afin d'inscrire les méthodes de gestion dans un politique de long terme	E : Optimiser le dispositif favorisant la protection dunaire et l'accueil du public	E1	Mise en place d'aménagements et de signalétiques spécifiques en vu de canaliser le public	CN2000	F1
		E2	Communication autour de Natura 2000	HC	F2
	F : Suivre les espèces et les habitats à fort enjeu de conservation	F1	Bilan patrimonial des dunes non boisées	HC	F1
		F2	Etude géomorphologique et floristique en préliminaire aux actions de gestion des macro-déchets sur les avant-dunes du littoral girondin : impacts et modalités de mise en œuvre	HC	F1
		F3	Amélioration des connaissances sur les habitats hygrophiles de haut de plage et suivi des populations d'Oseille des rochers	HC	F1
		F4	Amélioration des connaissances sur le Pélobate cultripède et l'Alyte accoucheur	HC	F1
		F5	Amélioration des connaissances sur les populations de Lézard ocellé	HC	F1

CN2000 : contrat Natura 2000 ; BP : bonne pratique ; HC : hors contrat.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Financement	Priorité
O5 : Animation du document d'objectifs et communication autour de Natura 2000	G : Gérer les aspects relatifs à la mise en œuvre des mesures (contractuelles et hors contrat)	G1	Mise en œuvre des mesures contractuelles	HC	F1
		G2	Mise en œuvre des mesures hors contrat	HC	F1
	H : Suivre l'application technique des actions	H1	Suivi des engagements contractuels	HC	F1
		H2	Suivi de la mise en œuvre des mesures non contractuelles	HC	F1
		H3	Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi	HC	F1
	I : Effectuer une coordination générale	I1	Rapport d'activités annuel et animation du comité de pilotage	HC	F1
		I2	Bilan général de la mise en œuvre du DOCOB	HC	F1
	J : Communiquer autour de Natura 2000	J1	Information envers les propriétaires, riverains, des collectivités et du public local	HC	F1
		J2	Information pour « raisonner » le nettoyage des plages : éviter le nettoyage mécanique trop systématique	HC	F1

CN2000 : contrat Natura 2000 ; BP : bonne pratique ; HC : hors contrat.

II- Les Contrats Natura 2000

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : C1	Libellé action : II-1 Lutte contre l'érosion éolienne de la dune littorale : restauration des secteurs ayant subi des dégradations (Code Mesure A32329)	Cartographie
Montant total retenu	Restauration passive : <ul style="list-style-type: none"> • Pose de clôture à mouton = 8 € HT / ml Restauration active : <ul style="list-style-type: none"> • Pose de brise-vents de type « filets coco » de 0,5 m = 3.80 € HT / ml • Couvertures de débris végétaux de type « couvertures planes de genêts ou brande » = 3700 € HT / ha • Plantations de gourbet = 4900 € HT / ha 	
Territoires visés	Le site Natura 2000 de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	La dune non boisée	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire allant du Cap Ferret à la Pointe de Grave	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 : Dunes mobiles embryonnaires atlantiques H2120 : Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	S H2110 : 30 ha S H2120 : 707 ha	
Nombre d'unité et surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • S^{éligible} = 250 ha • S^{objectif} = 10 ha Nombre d'unités : <ul style="list-style-type: none"> • 1000 ml de clôture • 2000 ml de brise vent 	
Objectifs	Le milieu dunaire est soumis à une érosion naturelle importante entraînant la disparition d'habitats d'intérêt communautaire. Afin d'amortir ce phénomène, la restauration de secteurs dégradés est nécessaire. Dans le cadre de cette mesure, la lutte contre l'érosion marine n'est pas visée. L'ensemble des mesures de restauration viseront à limiter l'action érosive du vent, très prononcée dans certains secteurs du Médoc. Cette action vise donc à réaliser des actions ponctuelles de	

	restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire, en favorisant la cicatrisation des aires de déflations. Cette mesure doit favoriser les travaux les plus doux possibles (privilégier la restauration passive) afin d'expérimenter un mode de gestion optimisant la naturalité des habitats dunaires.	
Conditions d'éligibilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Milieux très perturbés par la dynamique naturelle (éolisation des falaises) et anthropique (cheminements piétonniers) : <ul style="list-style-type: none"> √ Surface en déflation de la dune blanche comprise entre 10 et 20 % ; 2. Contrôle souple qui réduit la mobilité des dunes sans interrompre la nécessaire « perturbation » des processus qui sont source de biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> √ Actions prioritairement mises en œuvre sur les versants externes des dunes ; √ Limitation des couvertures de branchages. 	
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Descriptif des engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir. • Les travaux de génie écologique devront être réalisés en hiver afin de ne pas porter atteinte à la faune et à la flore présente (période de repos végétatif de l'Oyat). 	<p>P</p> <p>P</p>

<p style="text-align: center;">Descriptif technique des engagements rémunérés</p>	<p><u>Méthodes mises en œuvre :</u> Deux types de restauration pourront être mises en œuvre selon le diagnostic réalisé par l'animateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La restauration passive : La restauration passive peut se faire par une simple mise en défens du secteur dégradé. La flore, n'étant plus soumise au piétinement, va peu à peu recoloniser les surfaces dégradées et jouer pleinement son rôle de fixation du sable. <p style="text-align: center;">√ Descriptif technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une clôture afin de limiter le piétinement et la déflation, de favoriser le dépôt de sédiments transportés et le développement de la végétation. <ul style="list-style-type: none"> • La restauration active : Dans le cas de secteurs soumis à une forte érosion naturelle, le plus souvent localisés en front de dune, la restauration passive est insuffisante. Des travaux complémentaires doivent être mis en œuvre afin de favoriser la fixation du sable et la recolonisation par la végétation. 	<p style="text-align: center;">P</p>
	<p style="text-align: center;">√ Descriptif technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose de brise-vents dans la « gouttière » de déflation. Les brise-vents seront disposés perpendiculairement à la direction des vents dominants ; 	
	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation conjointe de couvertures de branchages fins (buissons de Genêt, Bruyère à balais..) et de plantation de Gourbet (Oyat) pour contenir le sable est recommandée à hauteur de : <ul style="list-style-type: none"> √ 8 tonnes / ha pour les couvertures de branchage fin ; √ Plantation d'Oyat en quinconces (80x80 cm) • Etudes et frais d'experts 	<p style="text-align: center;">P</p>

Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ; • Photographie de l'état initial ; • Cahier de « suivi des travaux » avec dates et description des interventions (type d'intervention, surface traitée...) ; • Factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ; • Diagnostic préalable de l'animateur afin d'adapter les travaux de restauration au contexte dynamique local ;
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	
Contrôles	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
Objets de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic initial ; • Surface et nombre d'unité traitées (linéaire de clôture, brises vents, surfaces revégétalisées...). • Cahier de suivi des travaux
Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison simple état initial / final (structure, composition...) • Suivi photographique
Modalités de calcul du coût de l'action	<p>Le calcul du coût de l'action est défini à partir de devis réalisés pour des actions similaires :</p> <p>Restauration passive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose de clôtures à mouton = 8 € HT / ml <p>Restauration active :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose de brise-vents « filets coco » de 0,5 m = 3.80 € HT / ml • Couvertures de débris végétaux de type « couvertures planes de genêts ou brande » = 3700 € HT / ha • Plantations de gourbet = 4900 € HT / ha <p>Total sur 5 ans : 68 400 € HT</p>

Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">• Fonds Etat et Europe.
Plan de financement	Etat : 50% Europe (FEADER) : 50%

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° :D1	Libellé action : II-2 Restauration et entretien des hauts de plage : dispositif expérimental de ramassage manuel sélectif des macro-déchets (Code mesure A32332)	
Montant total retenu	Ramassage manuel des déchets non organiques : 2 ouvriers X 350 €HT /Jour/km (7h X 35 €HT + traitement des déchets) = 700 € HT / jours et par Km.	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Les avant-dunes	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire présente en forêt domaniale de Lège et Garonne, du Porge, de Lacanau et de Carcans.	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 : Dunes mobiles embryonnaires atlantiques.	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	SH2110 = 50 ha	
Linéaire et nombre d'unités éligibles pour le secteur ou périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • $L^{tot} = 50$ Km ; • $L^{objectif} = 21$ km linéaires d'avant-dunes réparties au sein de 6 dispositifs expérimentaux de 3,5 km linéaires ; 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever les macro-déchets d'origine anthropique dans les secteurs prévus à cet effet afin de quantifier expérimentalement l'impact de ces macro-déchets sur l'état de conservation de la dune embryonnaire. 	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du suivi scientifique prévu dans le cadre de l'action F2 : « <i>Etude géomorphologique et floristique en préliminaire aux actions de gestion des macro-déchets sur les avant-dunes du littoral girondin : impacts et modalités de mise en œuvre</i> ». • Validation du protocole expérimental de cette même étude par la DIREN et le CSRPN. 	

Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Descriptif des engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Le ramassage sera cantonné sur les banquettes en évitant les divagations et les allers et retours dans le sens de la pente ; • Les interventions seront réalisées hors période de reproduction pour la faune et la flore (soit de février à avril) ; • Un seul nettoyage d'avant saison doit être réalisé afin d'enlever les dépôts apportés par les marées de vives eaux et les vents durant l'hiver (il est nécessaire de limiter les interventions régulières qui perturbent la faune, la flore et les habitats naturels) ; • Tenir un relevé journalier des quantités de déchets collectés par type : plastiques, verre, cartons, caoutchouc ... ; • Les contractants communiqueront les chiffres des quantités collectées à l'animateur Natura 2000, responsable de l'animation du document d'objectifs ; • Les actions de nettoyage mécanique dans les zones de banquettes sont proscrites ; • Le contractant doit respecter le code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir. • Les acteurs du nettoyage manuel respecteront les règles d'hygiène : port de gants , utilisation d'outils appropriés (fourche ou pince pour les cadavres d'animaux par ex...) ; 	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
Descriptif technique des engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Elimination de tous les déchets non organiques (plastiques, tissus, caoutchouc, métal, verre...) et conservation des éventuels déchets naturels (bois flottés, petits cadavres d'animaux, algues et autres débris végétaux) ; • Les déchets collectés manuellement seront mis en sac, si possible de façon sélective et les sacs seront entreposés temporairement en haut de plage avant un évacuation journalière ; • Etudes et frais d'experts 	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>

Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ; • Cahier de « suivi des travaux » avec dates et description des interventions (surface traitée, quantité de déchets ramassés...) • Photographie de l'état initial ; • Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente. • Diagnostic préalable de l'animateur : délimitation des zones à nettoyer manuellement (localisation sur le site, largeur de la bande à traiter, généralement comprise entre 5 et 10 m de large) en lien avec le suivi scientifique mis en œuvre (cf. fiche action F2).
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	
Contrôles	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
Objets de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle documentaire (cahier de suivi des travaux...). • Surfaces traitées (linéaire, quantité de déchets collectés...).
Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi photographique • Suivi scientifique mis en œuvre au sein de l'action F2 : « <i>Etude géomorphologique et floristique en préliminaire aux actions de gestion des macro-déchets sur les avant-dunes du littoral girondin : impacts et modalités de mise en œuvre</i> ».
Modalités de calcul du coût de l'action	<p>Le calcul du coût de l'action est défini à partir d'un référentiel de dépenses engagées pour des actions similaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ramassage manuel des déchets non organiques : 2 ouvriers X 350 €HT /Jour (7h X 35 €HT + traitement des déchets)= 700 € HT / jours. Rendement = 1km linéaire par jour. <p>Total sur 5 ans : 73 500 € HT</p>

Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">• Europe et collectivités
Plan de financement	Europe (FEADER) : 50 % Conseil Général de Gironde : 50%

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n°:D2	Libellé action : II-3 Restauration des habitats de dune grise dans les secteurs d'habitat potentiel (Code mesure A32305R)	Cartographie
Montant total retenu	Abattage/ Bûcheronnage : 200 € HT / placette Décapage : 300 € HT / placette Exportation : 400 € HT / placette	
Territoires visés	Le site Natura 2000 de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Les formations végétales de dune grise (pelouses rases et landes)	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire allant du Cap Ferret à la Pointe de Grave	
Code Habitat/Espèce concernées	H2130 : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) H2180 : Dunes boisées	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	S H2130 = 1108 ha S H2180 = 3598 ha	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • $S^{éligible} = 450$ ha • $S^{objectif} = 0,75$ ha décomposée en 15 placettes de 500 m² 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les secteurs en accrétion, la dune grise peut être soumise à un embroussaillage important, révélateur du retour des formations forestières et de la dégradation de l'habitat. - Dans les secteurs de recul du trait de côte, il apparaît nécessaire de réaliser des essais d'ouverture du milieu sur des « placettes test » afin d'expérimenter une gestion de la frange forestière favorisant la translation vers l'arrière des habitats dunaires, de restaurer des habitats potentiels de dune grise et d'optimiser l'effet lisière. 	
Conditions d'éligibilité	1- Erosion marine forte ou colonisation forestière qui occupe plus de 20% de la surface potentielle de l'habitat de dune grise.	

Contrôles	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
Objets de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de suivi des travaux et calendrier ; • Surface traitée ;
Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des processus de colonisation par la végétation (relevés années 3 et 5 dans le cadre de l'animation) • Comparaison simple état initial / final (structure, composition...) • Suivi photographique
Modalités de calcul du coût de l'action	<p>Le calcul du coût de l'action est défini à partir de devis réalisés pour des actions similaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abattage/ Bûcheronnage : 200 € HT / placette • Décapage : 300 € HT / placette • Exportation : 400 € HT / placette <p><u>Total sur 5 ans : 13 500 € HT</u></p>
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Etat et Europe.
Plan de financement	<p>Etat : 50% Europe (FEADER) : 50%</p>

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : D3	Libellé action : II-4 Restauration et entretien des stades pionniers des dépressions à Saule des dunes (<i>Salix arenaria</i>) (Code Mesure A32305R)	Cartographie
Montant total retenu	Restauration : <ul style="list-style-type: none"> • Coupe des ligneux : 200 € HT/ha • Décapage du sol : 400 € HT/ ha • Exportation : 400 € HT/ ha Entretien : 580 €HT / ha	
Territoires visés	Le site Natura 2000 de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Les dépressions humides intra-dunaires	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	Les dépressions humides présentes sur le Cap Ferret	
Code Habitat/Espèce concernées	H2170 : Dunes à Saules des dunes H2190 : Dépressions humides intradunales	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	S H2170 = 0,5 ha S H2190 = 1,4 ha	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • S^{éligible} = 1,9 ha • S^{objectif} = 1,9 ha 	
Objectifs	Restaurer et entretenir les dépressions humides intra-dunaires afin d'éviter la disparition de ces habitats d'intérêt communautaire, rares et très menacés sur le littoral girondin (fermeture du milieu, comblement et assèchement).	
Conditions d'éligibilité	1- Dépressions humides à eaux stagnantes, permanentes ou temporaires, d'une profondeur maximum de 2m et alimentées par les eaux pluviales ou par la nappe phréatique. 2- Etat de la parcelle : Recouvrement ligneux initial des parcelles >30% déterminé après diagnostic précisant le degré d'embroussaillage (photo aérienne récente ou cartographie établie par travail au GPS)	

Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Descriptif des engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux doivent être effectués hors période de reproduction des batraciens, et de dérangement pour le reste de la faune et pour la flore (soit d'octobre à février) ; • Ne pas utiliser d'intrants (produits agropharmaceutiques, phytocides, amendements) dans un rayon de 50m afin de maintenir la qualité des eaux ; • Ne pas reboiser dans un rayon de 20m autour des zones humides ; • Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir. 	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
Descriptif technique des engagements rémunérés	<p style="text-align: center;">√ Restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe et débroussaillage en enlevant tous les ligneux jusqu'à 20m autour des dépressions ; • Les produits de coupe seront exportés hors des zones humides et pourront être disposés en tas à proximité ; <p>Option décapage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décapage : arrachage manuel ou mécanique de la végétation et de son système racinaire jusqu'au sol nu ; • Les produits de décapage seront exportés ; <p style="text-align: center;">√ Entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche et/ou débroussaillage, à renouveler une fois tous les trois ans environ, selon le niveau de sécheresse et l'évolution des milieux. • Etudes et frais d'experts <p style="text-align: center;">√ Programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupes des ligneux (année 2) ; • Décapage du sol (année 2) • Exportation des résidus (année 2) • Entretien (année 5) 	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>

Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ; • Suivi photographique ; • Cahier de « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ; • Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ; • Diagnostic préalable afin de préciser les interventions à effectuer.
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	
Contrôles	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
Objets de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de suivi des travaux et calendrier ; • Dépressions et surfaces traitées.
Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des processus de colonisation de la végétation (évolution de la composition en essence et structure des communautés) à l'aide d'inventaires floristiques, réalisés à l'initiative de l'animateur, sur des placettes permanentes de 3m x3m environ. • Comparaison simple état initial / final (structure, composition...) • Suivi photographique
Modalités de calcul du coût de l'action	<p>Le calcul du coût de l'action est défini à partir de devis réalisés pour des actions similaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration pour 1 ha : <ul style="list-style-type: none"> - Coupe des ligneux : 200 € HT/ha - Décapage du sol : 400 € HT/ ha - Exportation : 400 € HT/ ha • Entretien mécanique pour 1 ha : <ul style="list-style-type: none"> - 8h fauche x 60 € HT/ h = 480 € HT - Forfait déplacement 100 € HT <p><u>Total sur 5 ans : 3 002 € HT</u></p>

Ressources financières	<ul style="list-style-type: none">• Fonds Etat et Europe.
Plan de financement	Etat : 50% Europe (FEADER) : 50%

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : D4	Libellé action : II-5 Restauration et entretien des mares dunaires indispensables au maintien et à la reproduction d'espèces d'intérêt communautaire (Code Mesure A32309P et A32309R)	Cartographie
Montant total retenu	Restauration d'une mare = 760 € HT/ mare Entretien d'une mare = 325 €HT/ mare	
Territoires visés	Le site Natura 2000 de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Les mares dunaires	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire allant du Cap Ferret à Carcans.	
Code Habitat/Espèce concernées	H2170 : Dunes à Saules des dunes H2190 : Dépressions humides intradunales H3110 : Eaux stagnantes	
Nombre d'unités	<ul style="list-style-type: none"> • 18 mares présentes sur le site 	
Nombre d'unités éligible pour le secteur ou périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • N^{éligible} = 18 mares • N^{objectif} = 10 mares à restaurer • N^{objectif} = 13 mares à entretenir 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'action concerne le rétablissement et l'entretien des mares dunaires existantes, afin de maintenir leur fonctionnalité écologique. • Les travaux visent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, dépendantes de l'existence de ces mares dunaires (Pélobate cultripède, Triton marbré, Alyte accoucheur...). Cette action permettra de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches). 	
Conditions d'éligibilité	<ol style="list-style-type: none"> 1- Mares à un stade de comblement avancé (éboulement des pentes, prolifération végétale, dépôt de matière organique..). 2- La taille minimale de la zone à traiter doit être de 5 m² et la taille maximale ne doit pas excéder 100 m². 3- Permanentes ou temporaires, elles doivent avoir une profondeur maximum de 2 m en eau et être seulement alimentées par les eaux pluviales et/ou par la nappe phréatique. 	

Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Descriptif des engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux doivent être effectués hors période de reproduction des batraciens, et plus généralement hors période de dérangement pour la faune et la flore ; • Ne pas utiliser d'intrants (produits agropharmaceutiques, phytocides, amendements) dans les mares et dans un rayon de 50 m afin de maintenir la qualité des eaux ; • Ne pas reboiser dans un rayon de 20 m autour des mares ; • Le dépôt d'arbres ou de rémanents d'exploitation dans les mares est interdit ; • Lors des interventions mécanisées, les interventions ne se feront que sur les 2/3 de la surface au maximum, afin de préserver une zone réservoir de graines et de faune ; • L'agrainage, le dépôt de goudron et de pierres à sel sont interdits à proximité des mares créées ou restaurées ; • Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir. 	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>

<p style="text-align: center;">Descriptif technique des engagements rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Profilage des berges en pente douce sur les deux tiers du pourtour ; • Faucardage de la végétation ; • Débroussaillage et dégagement des abords ; • Coupes ou arrachages des arbres dans la mare et sur le pourtour de la pièce d'eau, jusqu'à 20m autour des grandes mares, en favorisant l'ouverture de la rive nord et en conservant un bouquet d'arbre ainsi que les arbres « remarquables ». Les arbres à « laisser sur place » seront définis lors du diagnostic préalable ; • Les produits de coupe seront exportés hors des pièces d'eau et pourront être disposés en tas à proximité des pièces d'eau ou broyés ; • Etudes et frais d'experts <p>Programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration de 10 mares et entretien de 7 mares (année 1) ; • Entretien de 6 mares (année 4), 	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<p style="text-align: center;">Documents et enregistrements obligatoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ; • Photographie de l'état initial ; • Cahier de « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ; • Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ; • Diagnostic préalable : intérêt écologique de la mare (présence d'habitats et /ou d'espèces d'intérêt communautaires) et nature des travaux à réaliser (cf. action n°1-3 Amélioration des connaissances sur le Pélobate cultripède et l'Alyte accoucheur) . 	
<p style="text-align: center;">Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</p>		

Contrôles	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
Objets de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de mares restaurées ou entretenues ; • Contrôle documentaire (cahier de suivi des travaux, photographies...).
Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaires « amphibien » lors des années 1, 3 et 5 ; • Suivi photographique • Comparaison simple état initial / final (structure, composition...)
Modalités de calcul du coût de l'action	<p>Le calcul du coût de l'action est défini à partir du coût des travaux déjà réalisés sur des milieux similaires :</p> <p style="text-align: center;">Option A : Restauration mécanique</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4h de pelle hydraulique (avec déplacement) : - 100 € / h x 4h = 400 € HT ; • Encadrement : 4hx 45 € / h = 180 € HT • Abattage manuel des ligneux : 2 heures x 2 pers = 180 € HT <p style="text-align: center;">Restauration d'une mare = 760 € HT</p> <p style="text-align: center;">Option B : Entretien de la végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abattage manuel des ligneux et exportation : 2 heures x 2 pers = 180 € HT ; • Faucardage de la végétation : 1 heure x 1 pers = 45 € HT • Forfait déplacement = 100 € HT <p style="text-align: center;">Entretien d'une mare = 325 € HT</p> <p style="text-align: center;"><u>Total sur 5 ans : 11 825 € HT</u></p>
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Etat et Europe.
Plan de financement	<p>Etat : 50% Europe (FEADER) : 50%</p>

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dune du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° :E1	Libellé action : II-6 Mise en place d'aménagements et de signalétique en vue de canaliser le public (code mesure A32329)	Cartographie
Montant total retenu	Conception, fabrication et pose de panneaux d'informations générales aux entrées : 3000 € HT / unité Conception, fabrication et pose de panneaux d'accompagnement : 150 € HT / unité Clôture fils lisses (3 fils) : 8 € HT / ml Entretien des clôtures = 0, 5 € HT ml	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	La dune non boisée (dune blanche et dune grise).	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	L'accès aux plages très fréquentées par le public et faisant partie du périmètre du document d'objectifs (ex : le Truc vert, le Lion, la Jenny...).	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 : Dunes mobiles embryonnaires atlantiques H2120 : Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) H2130 : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	S H2110 = 30 ha S H2120 = 707 ha S H2130 = 1108 ha	
Linéaire et nombre d'unités éligibles pour le secteur ou périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • 3000 ml de clôture ; • 4 panneaux d'informations générales aux entrées des plages ; • 15 panneaux le long des cheminements. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • La forte fréquentation des plans de plage présents dans le document d'objectifs (Truc vert, Lion et la Jenny...) peut générer une fréquentation diffuse, à l'origine de la dégradation des habitats dunaires. La sensibilité des milieux traversés nécessite une canalisation du public, de façon à garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire. • Le but n'est pas de se substituer aux « plan plage » déjà en place mais d'apporter une action complémentaire afin d'optimiser le dispositif de protection des habitats dunaires (signalétique et clôture en périphérie des fenêtres plan plage). 	
Conditions d'éligibilité	1- Habitats d'intérêt communautaires dégradés par une fréquentation importante.	

Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Descriptif des engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan signalétique sera élaboré en concertation avec les acteurs locaux (cf. fiche action III-2 : « harmonisation des usages »), • Interdire les 4 X 4 et les quads sur la dune • Le contractant doit respecter le code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir. 	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
Descriptif technique des engagements rémunérés	<p>Aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose de clôtures afin de canaliser le public. <p>Signalétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception, fabrication et pose d'un panneau général à l'entrée du site sur lequel apparaîtra clairement le (ou les) cheminement(s) autorisé(s), l'intérêt patrimonial des milieux traversés et de l'information sur le dispositif Natura 2000 ; • Conception, fabrication et pose d'une signalétique légère, de type balisage, afin de formaliser l'assise des chemins, de communiquer sur les milieux naturels traversés et quelques rappels importants (chiens tenus en laisse, interdit aux véhicules motorisés, feux interdits...) • Utilisation de matériaux naturels ; • Etudes et frais d'experts • Entretien annuel des équipements 	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>

Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ; • Photographie de l'état initial ; • Cahier de « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ; • Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente. • Diagnostic préalable lors de l'animation : identification des zones dégradées et élaboration d'un plan d'aménagement et de signalétique adaptée. Le diagnostic porte sur l'implantation et le détail des équipements à mettre en œuvre (comptage des véhicules, inventaire des chemins empruntés ; descriptif et cartographie).
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	
Contrôles	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
Objets de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de clôture et nombre de panneaux posés, • Entretien des ouvrages et de la signalétique ; • Contrôle documentaire (cahier de suivi des travaux...).
Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi photographique. • Etude de fréquentation : diagnostic et contrôle des cheminements empruntés par les touristes suite aux travaux (année 2 et 5).

<p>Modalités de calcul du coût de l'action</p>	<p>Le calcul du coût de l'action est défini selon les coûts appliqués lors de la réalisation d'actions similaires sur le littoral :</p> <p>Aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose de clôtures = 8 € HT / ml ; <p>Signalétique : Panneau général à l'entrée (affichage 80 x 100cm ; A0) = 3000 € HT / unité* ; Signalétique légère = 150 € HT /unité*</p> <p>Entretien : Entretien annuel des clôtures = 0, 5 € HT ml</p> <p>* : <i>conception, fabrication et pose</i></p> <p><u>Total sur 5 ans : 39 750 € HT</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Etat et Europe
<p>Plan de financement</p>	<p>Etat : 50% Europe (FEADER) : 50%</p>

III- Les actions hors contrat

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° :F1	Libellé action : III-1 Bilan patrimonial des dunes non boisées	Cartographie
Type de mesure	Mesure d'accompagnement	
Montant total retenu	Coût total de l'action = 19 620 € HT	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	La dune non boisée	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire entre le Cap Ferret et la Pointe de Grave	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 : Dunes mobiles embryonnaires atlantiques H2120 : Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) H2130 : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	<ul style="list-style-type: none"> • S H2110 = 30 ha • S H2120 = 707 ha • S H2130 = 1108 ha 	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	$S^{\text{éligible}} = 1845 \text{ ha}$ $S^{\text{objectif}} = 1845 \text{ ha}$	
Conditions d'éligibilité	Financement complémentaire de l'étude par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Côte Aquitaine dans les secteurs du littoral aquitain qui ne sont pas dans un périmètre N2000	

<p>Objectifs</p>	<p>La finalité de la Directive « habitats-faune-flore » par l'intermédiaire du réseau Natura 2000 est la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Cette étude a pour objectif de réaliser une première évaluation patrimoniale de la dune bordière d'aquitaine venant compléter le diagnostic du document d'objectifs (état de conservation des milieux naturels, impact de la gestion exercée...).</p> <p>Les résultats de l'étude nous permettront d'élaborer un indicateur pour le suivi de l'état de conservation des habitats dunaires afin de pouvoir suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire lors de la mise en œuvre du document d'objectifs de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR7200678).</p>
<p>Descriptif technique de la mesure</p>	<p>L'étude comporte trois grandes phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du protocole expérimental ; • La récolte des données de terrain : <ul style="list-style-type: none"> √ Inventaires de terrain (relevés floristiques) √ photo-interprétation (définition de la mosaïque d'habitat au sein de chaque unité géomorphologique) • La saisie des données, l'analyse écologique et la synthèse de l'étude.
<p>Coût de l'action</p>	<p>Le coût de l'action est basé sur un devis estimatif réalisé sur l'ensemble du littoral girondin (regroupant les deux documents d'objectifs des dunes).</p> <p>Coût de l'action sur l'ensemble du linéaire concernée par la document d'objectifs des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » est estimé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du protocole expérimental : <ul style="list-style-type: none"> √ Pris en charge dans le document d'objectifs de la Forêt de la Pointe de Grave et Marais du Logit (FR7200678). • Récolte des données de terrain (mosaïque et flore) = 12 936 € HT <ul style="list-style-type: none"> √ 7,5 jours d'ingénieur à 540 € HT/jrs = 4 050 € HT √ 9 jours de technicien à 498 € HT/jrs = 4 482 € HT √ 12 jours d'agent à 367 € HT/ jrs = 4 404 € HT • Saisie des données = 1 494 € HT <ul style="list-style-type: none"> √ 3 jours de technicien à 498 € HT = 1 494 € HT • Analyse et synthèse de l'étude = 5 190 € HT <ul style="list-style-type: none"> √ 5 jours d'ingénieur à 540 € HT/jrs = 2 700 € HT √ 5 jours de technicien à 498 € HT/jrs = 2 490 € HT <p>Coût total de l'action = 19 620 € HT</p>
<p>Plan de financement potentiel</p>	<p>Fonds Europe Fonds Etat</p>

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° :F2	Libellé action : III-2 Etude géomorphologique et floristique en préliminaire aux actions de gestion des macro-déchets sur les avant-dunes du littoral girondin : impacts et modalités de mise en œuvre	Cartographie
Type de mesure	Mesure d'accompagnement	
Montant total retenu	Coût total de l'action = 22 140 € HT	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Les avant-dunes	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire en forêt domaniale de Lège et Garonne, du Porge, de Lacanau et de Carcans.	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 : Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	<ul style="list-style-type: none"> • S H2110 = 50 ha 	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	$S^{\text{éligible}} = 45 \text{ ha}$ $S^{\text{objectif}} = 45 \text{ ha}$	
Conditions d'éligibilité	Elaboration et validation d'un protocole expérimental par la DIREN et le CSRPN afin de justifier l'intérêt scientifique de l'étude.	

Objectifs	<p>Selon les cahiers d'habitat (tome 2, habitats côtiers), l'état de conservation à privilégier pour la dune embryonnaire dans le cadre de la mise œuvre de Natura 2000 est une « <i>Agropyraie homogène et formant une ceinture continue au contact inférieur de la dune mobile</i> ». En l'état actuel des connaissances, l'ensemble des spécialistes s'accorde à penser que le piétinement a une influence significativement négative sur l'état de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire.</p> <p>Même si il est communément admis que les macro-déchets d'origine anthropique (plastique, verre...) sont source d'une pollution visuelle non négligeable sur le littoral, leur impact sur la physionomie et le fonctionnement ce milieux naturel fragile n'a jamais (ou très peu) été étudié.</p> <p>Dans le cadre de ces missions d'opérateur technique du document d'objectifs des « Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678), l'Office National des Forêts s'interroge quant à l'impact des macro-déchets d'origine anthropiques sur l'état de conservation des avant-dunes et propose de réaliser une action expérimentale de nettoyage manuel sélectif (couplé au présent suivi scientifique) afin de quantifier finement l'intérêt du traitement des déchets et les modalités de mise en œuvre de cette action sur l'état de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire (modification du budget sédimentaire et du développement de la végétation).</p> <p>Le but de l'étude est donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'incidence des macro-déchets sur les composantes biotiques (composition floristique, physionomie de la végétation, développement de la faune) et abiotiques (budget sédimentaire) de la dune embryonnaire ; • Justifier l'intérêt du nettoyage manuel sélectif des avant-dunes au titre de Natura 2000 ; • Proposer des modalités d'intervention qui pourront être mis en œuvre sur l'ensemble du littoral atlantique.
------------------	---

<p align="center">Descriptif technique de la mesure</p>	<p>Pour être interprétable, l'expérimentation doit être réalisée sur une fenêtre dunaire relativement grande et sur une durée de 5 ans afin d'éviter les « effets d'échantillonnages » et les « phénomènes saisonniers » (tempête et érosion exceptionnelles lors de l'année n).</p> <p>Le dispositif expérimental sera réalisé dans les secteurs possédant un budget sédimentaire équilibré voire positif (au niveau de la fenêtre dunaire allant du Cap Ferret à Carcans), préalable indispensable à l'accumulation sableuse. Néanmoins, comme cet habitat est très sensible au budget sédimentaire de la plage, sa résistance et sa résilience face aux perturbations anthropiques (accumulation des déchets, nettoyage...) pourront être variable en fonction du contexte dynamique local. Le contexte fonctionnel de chaque secteur d'étude (cf. typologie fonctionnelle du système plage / dune présent dans le document d'objectifs) devra être pris en compte lors de l'analyse et l'interprétation des résultats.</p> <p>L'étude comporte trois grandes phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du protocole expérimental ; • La récolte des données de terrain : <ul style="list-style-type: none"> √ Inventaires de terrain (relevés floristiques) √ photo-interprétation et suivi « front de dune » réalisé par l'Observatoire de la Côte Aquitaine • La saisie des données, l'analyse écologique et la synthèse de l'étude.
<p align="center">Coût de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du protocole expérimental : <ul style="list-style-type: none"> √ 5 jours x 540 € HT = 2 700 € HT • Récolte des données de terrain (mosaïque et flore) : <ul style="list-style-type: none"> √ 6 jours / an = 30 jours / 5 ans √ 30 jours x 540 € HT = 13 500 € HT • Saisie des données : <ul style="list-style-type: none"> √ 1 jours/ an = 5 jours / 5 ans √ 5 jours x 540 € HT = 2 700 € HT • Analyse et synthèse de l'étude : <ul style="list-style-type: none"> √ 6 jours à 540 € HT/jrs = 3 240 € HT <p>Coût total de l'action = 22 140 € HT</p>
<p align="center">Plan de financement potentiel</p>	<p>Fonds Europe Fonds Etat Participation éventuelle des collectivités</p>

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : F3	Libellé action : III-3 Amélioration des connaissances sur les habitats hygrophiles de haut de plage et suivi des populations d'Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i>)	Cartographie
Type de mesure	Mesure d'accompagnement	
Montant total retenu	Expertise floristique et phytocénotique = 7 020 € HT Suivi des population de <i>Rumex rupestris</i> = 3 240 € HT	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Les bas de falaises dunaires	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire allant de l'Amélie au Pin sec	
Code Habitat/Espèce concernées	E1441: Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i>)	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	$S^{\text{tot}} = 52 \text{ ha}$	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	$S^{\text{tot}} = 52 \text{ ha}$	
Objectifs	<p>Les communautés végétales rencontrées sur les résurgences d'eau douce en pied de falaise dunaire sont très présentes dans le nord Médoc et à l'heure actuelle, très peu étudiées (il nous a été impossible de retranscrire la végétation présente dans la nomenclature CORINE et Natura 2000 lors du diagnostic du document d'objectifs). Une expertise floristique et phytocénotique de ces habitats d'espèce (<i>Rumex rupestris</i>), réalisée par le Conservatoire Botanique Sud Atlantique, semble nécessaire afin d'améliorer les connaissances actuelles, de réaliser la typologie et la bioévaluation des habitats présents et de suivre les population de <i>Rumex rupestris</i>.</p>	

<p>Objectifs</p>	<p>Le <i>Rumex rupestris</i>, espèce d'intérêt communautaire, possède son optimum de répartition français sur le littoral morbihanais mais quelques populations subsistent sur le littoral girondin. L'Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i>) est la seule plante d'intérêt communautaire sur le site. Rare, elle rencontre des populations faibles et localisées, dont l'existence est parfois mise en péril par l'érosion marine et la fréquentation touristique.</p> <p>L'étude doit donc permettre de recenser et de suivre les populations de <i>Rumex rupestris</i> qui subsistent sur le littoral girondin. Il doit aussi permettre de définir l'état des populations et de proposer des mesures de gestion conservatoire.</p>
<p>Descriptif technique de la mesure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude floristique phytocénotique visant à : <ul style="list-style-type: none"> √ Réaliser un inventaire floristique précis ; √ Evaluer l'intérêt patrimonial de la flore du site ; √ Dresser une typologie des habitats ; √ Evaluer leur intérêt patrimonial ; √ Préciser l'effet des facteurs environnementaux sur la distribution, le développement et l'abondance des communautés végétales présentes ; √ Définir des préconisations de gestion. • Suivi des populations de <i>Rumex rupestris</i> : <ul style="list-style-type: none"> √ Suivi des stations de Rumex (suivi des populations et comptage des individus, pointage GPS...) ; √ Réalisation d'une cartographie pour localiser précisément les stations de Rumex sur le littoral girondin ; √ Evaluation des menaces (recul du trait de côte, surfréquentation...) pesant sur chaque station ; √ Propositions de mesures de gestion. <p>Les suivis devront être réalisés les années 3 et 5 de la mise en œuvre du document d'objectifs.</p>
<p>Modalités de calcul du coût de l'action</p>	<p>Expertise floristique et phytocénotique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse bibliographique = 3 jours x 540 € HT/ jour = 1620 € HT • Inventaires de terrain = 5 jours x 540 € HT/ jour = 2 700 € HT • Rédaction du rapport = 5 jours x 540 € HT/ jour = 2 700 € HT <p>Total = 7 020 € HT</p> <p>L'expertise devra être réalisée l'année 1 de la mise en œuvre du document d'objectifs.</p> <p>Suivi des populations de <i>Rumex rupestris</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaires de terrain = 1 jours x 540 € HT • Analyse et cartographie = 2 jours x 540 € HT <p>Total = 1 620 € HT / année d'étude soit 3240 € HT pour 5 ans</p> <p>Total sur 5 ans : 10 260 € HT</p>

Plan de financement potentiel	Observatoire de la Côte Aquitaine à 100 %
--	---

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : F4	Libellé action : III-4 Amélioration des connaissances sur le Pélobate cultripède et l'Alyte accoucheur	Cartographie
Type de mesure	Mesure d'accompagnement	
Montant total retenu	<ul style="list-style-type: none"> • 5 journée x 2 personnes = 10 x 330 = 3 300 € HT • 5 nuit X 2 personnes = 10 x 350 = 3 500 €HT Total = 6 800 € HT / année d'étude	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Les dépressions humides intra-dunaires	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	Les mares dunaires présentes sur le littoral girondin	
Code Habitat/Espèce concernées	H2170 : Dunes à Saules des dunes H2190 : Dépressions humides intradunales	
Nombre d'unité	<ul style="list-style-type: none"> • 20 mares présentes sur le site 	
Nombre d'unité éligible pour le secteur ou périmètre d'application	$N^{\text{tot}} = 20$ mares $N^{\text{objectif}} = 20$ mares	
Objectifs	Cet inventaire doit permettre de recenser les populations de Pélobate cultripède et d'Alyte accoucheur (espèces d'intérêt communautaire et peu ou pas signalées avant le document d'objectifs en milieu dunaire) qui subsistent sur le littoral girondin. Il doit permettre de conclure sur l'état des populations, de caractériser les milieux occupés et de proposer des mesures de conservation.	

<p style="text-align: center;">Descriptif technique de la mesure</p>	<p>L'inventaire se réalise en deux actions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> √ l'écoute des chants des individus chanteurs ; √ la recherche visuelle des pontes, des larves et des individus en activité. <ul style="list-style-type: none"> • L'écoute des chants permet de repérer certaines espèces difficilement détectables visuellement comme le Pélobate. L'écoute des chants s'établit à partir d'un point fixe situé à proximité de la mare. La durée de l'écoute est chronométrée et elle devra être identique pour les différents points. Cette durée est généralement fixée à 15 minutes. L'écoute doit permettre de contacter un maximum d'espèces et de déterminer le nombre d'individus pour chaque espèce. Il est préférable de réaliser ces écoutes dans des conditions optimales : écoute de nuit, vent faible, humidité élevée. • La recherche visuelle des différents stades de vie de l'espèce permet de multiplier les preuves de sa présence. La prospection visuelle vise les trois stades de vie des amphibiens : la ponte, les larves, et les individus métamorphosés. Les pontes sont recherchées systématiquement en parcourant les points d'eau lors des saisons de reproduction. Les larves peuvent être recherchées toute l'année. Enfin, les adultes sont recherchés dans les plans d'eau et les alentours en fonction des périodes de recherche. Les prospections de nuit sont alors plus efficaces dans la majorité des cas. • Les diverses informations (date, heure, conditions climatiques, durée de prospection, nombre de coups d'épuisette) sont inscrites dans une fiche de relevé prévue à cet effet. Pour chaque mare sont notés le nombre d'espèces contactées et le nombre d'individus. Toutes informations supplémentaires sont également inscrites (ex : stade, sexe...). Les individus difficilement identifiables sont photographiés pour détermination ultérieure. Les emplacements sont reportés sur des imprimés cartographiques du site et des relevés GPS sont également réalisés. • Les interventions seront réalisées les années 1, 3 et 5.
<p>Modalités de calcul du coût de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 journée x 2 personnes = 10 x 330 = 3 300 € HT • 5 nuit X 2 personnes = 10 x 350 = 3 500 €HT <p>Total = 6 800 € HT / année d'étude</p> <p><u>Total sur 5 ans : 20 400 € HT</u></p>
<p>Plan de financement potentiel</p>	<p>Fonds Etat Fonds Europe Participation éventuelle des collectivités territoriales</p>

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : F5	Libellé action : III-5 Amélioration des connaissances sur les populations de Lézard ocellé	Cartographie
Type de mesure	Mesure d'accompagnement	
Montant total retenu	36 jours x 2 x 330 € HT = 23 760 € HT	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	La dune non boisée	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire allant du Cap Ferret à la Pointe de Grave	
Code Habitat/Espèce concernées	H2130 : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) H2180 : Dunes boisées	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	S H2130 = 1108 ha S H2180 = 3598 ha	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	S ^{tot} = 4706 ha S ^{objectif} = 2500 ha	
Objectifs	Cet inventaire doit permettre de recenser les populations de Lézard ocellé qui subsistent sur le littoral atlantique. Il doit permettre de conclure sur l'état des populations, de caractériser les milieux occupés, de proposer des mesures de conservation.	
Descriptif technique de la mesure	<p>Le protocole consiste en une prospection systématique de toutes les zones susceptibles d'accueillir l'espèce. Tous les autres indices de présence (féces, traces) seront également recherchés. Enfin, les différents habitats et caches disponibles (blockhaus, terriers de lapin, blocs de pierre) seront reportés sur une carte du site prospecté.</p> <p>Les diverses informations (date, heure, conditions climatiques, durée de prospection) seront inscrites dans une fiche de relevé prévue à cet effet. Toutes les données supplémentaires seront également inscrites (ex : stade, sexe...). Les emplacements seront reportés sur des imprimés cartographiques des sites et des relevés GPS seront également réalisés.</p>	

<p>Coût de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 36 jours x 2 personnes (travail en binôme) x 330 € HT / jours <p>Total sur 5 ans : 72 x 330 € HT = 23 760 € HT</p>
<p>Plan de financement Potentiel</p>	<p>Etat et collectivités dans le cadre du programme « Lézard ocellé » menée par l'association Cistude Nature (pas pris en compte dans la maquette financière du document d'objectifs).</p>

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : C2	Libellé action : III-6 Réaliser une fiche de recommandation pour la gestion des milieux dunaires	Cartographie
Type de mesure	Mesure d'accompagnement	
Montant total retenu		
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	La dune non boisée	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La dune non boisée allant du Cap Ferret à la Pointe de Grave	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 : Dunes mobiles embryonnaires atlantiques H2120 : Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) H2130 : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	S H2110 = 30 ha S H2120 = 707 ha S H2130 = 1108 ha	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	S = 1845 ha	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger une fiche de recommandations techniques pour la gestion douce de la dune non boisée (une fiche par contexte dynamique sera rédigée). • Cette fiche sera destinée à l'ensemble des acteurs présents sur le territoire du document d'objectifs (CELRL, Agents ONF, communes). 	
Descriptif technique de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une fiche technique visant à limiter les travaux d'entretien (limiter les couverture de branchages, l'intervention systématique...) afin de favoriser la « naturalité » des habitats dunaires et « l'auto-stabilisation naturelle » des dégradations ponctuelles ; • Cette fiche reprendra les grands principes de gestion à mettre en œuvre (couverture de branchage au cas par cas, non utilisation de filets brise vent en plastique, gestion douce des dépressions humides...) • Réunion de présentation aux différents acteurs. 	

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan annuels des travaux de gestion dunaire (analyser les l'évolution procédés en fonction des recommandations techniques).
Modalités de calcul du coût de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Total sur 5 ans</u> = 4 jours X 540 € HT = 2160 € HT / an
Plan de financement potentiel	Etat, Europe (FEADER) dans le cadre de l'animation du document d'objectifs

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : C4	Libellé action : III-7 Informer afin de « raisonner » le nettoyage des plages	Cartographie
Type de mesure	Mesure d'accompagnement	
Montant total retenu		
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	La dune non boisée	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La dune non boisée allant du Cap Ferret à la Pointe de Grave	
Code Habitat/Espèce concernées	H1210 : Végétation annuelle des laisses de mer H2110 : Dunes mobiles embryonnaires atlantiques H2120 : Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	S H1210 = 547 ha S H2110 = 30 ha S H2120 = 707 ha	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	S ^{tot} = 1284 ha S ^{objectif} = 1284 ha	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les « acteurs » du nettoyage des plages (collectivités, DDE, SINPA...) pour mener des actions de nettoyage prenant en compte la préservation des espèces et des habitats. Cette action sera menée à titre préventif mais aussi pour améliorer les pratiques actuelles ; • En lien avec le Conseil Général de Gironde et l'Observatoire de la Côte Aquitaine, nous rédigerons une fiche de recommandations techniques pour raisonner le nettoyage des plages et des pieds de dunes et afin de sectoriser les procédés d'interventions. 	

<p>Descriptif technique de la mesure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des réunions d'information auprès des acteurs (élus et personnels municipaux, entreprise chargées du nettoyage...) afin de : <ul style="list-style-type: none"> √ sensibiliser à l'aide d'études déjà réalisées ; √ informer sur les zones nettoyées manuellement ; √ analyser en détail les pratiques actuelles ; √ proposer un appui technique pour modifier le cahier des charges du nettoyage des plages ; • Réaliser des tournées sur le terrain en présence des acteurs du nettoyage afin de bien définir les préconisations (sensibilisation à la faune et à la flore patrimoniale). <p>Cette réflexion aurait pour objectif d'aboutir, en lien avec les différents gestionnaires, à la définition des modalités de nettoyage des plages. Le résultat de cette concertation pourrait alors aboutir à l'établissement d'une carte de zonage des interventions réalisées sur l'ensemble du littoral girondin.</p> <p>Seront alors distingués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les zones d'intervention globales (ZIG) : Zone possédant un intérêt écologique faible et / ou présentant une fréquentation touristique forte (fenêtre plan-plage) où le nettoyage mécanique serait justifié. • Les zones d'intervention mixte (ZIMi) : zone possédant un intérêt écologique (présence de banquettes, zones de nidification...) avec une fréquentation importante (périphérie des plan-plages). Un nettoyage manuel sélectif sera couplé au nettoyage mécanique afin de limiter les intervention mécanisées. • Les zones d'intervention manuelle (ZIMa) : Dans les zones possédant un intérêt touristique faible, écologiquement riche (botanique, faune) et /ou présentant un budget sédimentaire fragile, la perturbation liée au nettoyage mécanique doit être évitée. Un nettoyage manuel sélectif régulier pourra être réalisé tout en tenant compte des cycles biologiques des espèces. Le nettoyage mécanique n'est pas exclu dans cette zone, il pourra être réalisé périodiquement, avec une fréquence de collecte faible. • Les zones d'intervention exceptionnelles (ZIE) : Ce type d'entretien doit être réalisé dans les zones présentant un intérêt écologique fort et /ou avec un budget sédimentaire fragile et où la fréquentation touristique y est réduite. Dans ces secteurs, la perturbation liée au nettoyage doit être minimale. Un nettoyage manuel sélectif régulier pourra être réalisé tout en tenant compte des cycles biologiques des espèces (ex : d'avril à juillet, pas de nettoyage des zones de nidification des Gravelots). Dans cette zone, la fréquence de collecte doit être faible et les interventions mécanisées seront exceptionnelles.
---	--

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes-rendus de réunions et délibérations éventuelles • Cartographie des différentes zones.
Modalités de calcul du coût de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours X 540 € HT = 2700 € HT / an
Plan de financement potentiel	Etat, Europe (FEADER) dans le cadre de l'animation du document d'objectifs

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F2
Action du DOCOB n° : E2	Libellé action : III-8 Communication autour du DOCOB	Cartographie
Type de mesure	Hors contrat	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678).	
Type de milieu Visé	L'ensemble du site	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	L'ensemble du site.	
Code Habitat/Espèce concernées	H1210 H2130 H4030 E1441 H2110 H2170 H2180 E1083 H2120 H2190 E1088	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	<ul style="list-style-type: none"> • $S_{tot} = 6015$ ha 	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • $S_{tot} = 6015$ ha. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les usagers ; • Réaliser des visites guidés autour de la thématique Natura 2000. 	
Descriptif technique de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel réalisant les visites guidés quant à l'intérêt patrimonial du site et de Natura 2000 ; • Parler du rôle et de l'intérêt du réseau Natura 2000, des actions mises en œuvre et de l'implications des différents acteurs lors des visites guidés réalisées par l'ensemble des acteurs sur le littoral ; • Informer les usagers ; 	
Plan de financement potentiel	Etat, Europe et ONF dans le cadre de l'animation du document d'objectifs	

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n°: G, H, I, J	Libellé action : III-9 Animation du document d'objectifs	Cartographie (en cartouche ou en annexe)
Type de mesure	Hors contrat	
Montant total retenu	Coût total de l'animation : 103 700 € HT pour 5 ans	
Territoires visés	Le site Natura 2000 de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces cartographiés dans le Docob (se référer à chaque action)	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	L'ensemble du site	
Code Habitat/Espèce concernées	H1210 H2130 H4030 E1441 H2110 H2170 H2180 E1083 H2120 H2190 E1088	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	<ul style="list-style-type: none"> • $S^{tot} = 6015$ ha 	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> • $S^{tot} = 6015$ ha 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les mesures du Docob (Action MESURE) • Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Docob (Action SUIVI) • Assurer la coordination générale du projet d'animation (Action COORD) 	
Cadre	Convention pluriannuelle entre la structure animatrice et l'Etat	

<p style="text-align: center;">Descriptif technique de la mesure</p>	<p>Mettre en œuvre le DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement et contact des contractants potentiels des actions du Docob • Information, conseil et orientation dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs du Docob • Liste et localisation des parcelles concernées, des habitats et des espèces (zonage sur orthophotos), des engagements et des recommandations techniques prévues dans le DOCOB • Contact des experts et des partenaires pour réaliser des études préalables • Diagnostic préalable pour la mise en œuvre des actions • Définition du calendrier prévisionnel et du bilan financier • Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (rassemblement des pièces constitutives des dossiers...) • Prise de contact avec les maîtres d'ouvrage et prestataires concernés • Appui technique pour le montage des dossiers techniques et financiers • Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB <p>Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Docob</p> <p>Mesures contractuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer in situ de la bonne compréhension des engagements avec le contractant • Appui technique à la réalisation des travaux • Suivi de la réalisation des travaux <p>Mesures hors contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer in situ de la bonne compréhension des mesures • Appui technique à la réalisation des travaux • Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions prévues et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB <p>Mesures transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi : • Définir et mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'évolution des habitats naturels (Cf Fiches HABITATS, ESPECES) et la pertinence des actions menées ; • Prévoir de relever ces indicateurs en milieu et en fin de contrat <p>Assurer la coordination générale du projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des acteurs du site • Préparation, animation et compte rendu des réunions du comité de pilotage • Elaboration des rapports d'activités annuels et intermédiaires • Bilan général de l'application du Docob
<p>Coût de l'animation</p>	<p>- Année 1 : 21 600 € HT (soit 40 jrs x 540 € HT) - Année 2 : 21 600 € HT (soit 40 jrs x 540 € HT) - Année 3 : 21 600 € HT (soit 40 j x 540 € HT) - Année 4 : 17 280 € HT (soit 32 jrs x 540 € HT) - Année 5 : 21 600 € HT (soit 40 jrs x 540 € HT)</p> <p>Total sur 5 ans = 103 680 € HT</p>
<p>Plan de financement potentiel</p>	<p>Etat hors contrat = 50 % Europe (FEADER) = 50 % Participation éventuelle des collectivités</p>

IV- Les bonnes pratiques

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : S3
Action du DOCOB n° : A1	Libellé action : IV-1 Mise en cohérence entre les objectifs du site Natura 2000 et les documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou révision	Cartographie
Type de mesure	Bonne pratique	
Territoires visés	Le site Natura 2000 de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Tous les milieux	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La totalité du site Natura 2000	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 H2170 H4030 E1083 H2120 H2180 H1210 E1441 H2130 H2190 E1088	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	$S^{\text{tot}} = 6015 \text{ ha}$	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	$S^{\text{tot}} = 6015 \text{ ha}$	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire ; • Maintenir voire améliorer le statut des espèces patrimoniales ; • Maintenir les potentialités d'accueil du public, conserver le dispositif réglementaire existant et en assurer une cohérence optimale. 	

<p>Descriptif technique de la mesure</p>	<p><u>Pratique actuelle :</u></p> <p>Le site est couvert par un ensemble de zonages réglementaires qui garantissent la vocation d'espace naturel et préservent son intégrité contre d'éventuels constructions ou équipements.</p> <p>Néanmoins, la superposition de tout ces statuts et zonages réglementaire fait que les collectivités manquent de recul pour pouvoir concilier aisément la protection du milieu naturel et l'accès au public. Des actions au « coup par coup » peuvent être déployées sur le site sans perspective globale d'aménagement du territoire.</p> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire explicitement dans les SCOT (dont les élaborations commence ou lors des révisions), le périmètre du site et sa vocation (cf. Art L414-1 V du Code de l'Environnement) ; • Confirmer le dispositif actuel (objectif et zonage) en corrigeant éventuellement les incohérences ; • Inscrire le site dans un dispositif général d'organisation du territoire conciliant protection des milieux naturels et développement économique (essentiellement touristique) en anticipant les évolutions des comportements ; • Adapter le principe à la situation locale en l'appuyant sur les espaces remarquables de la loi littoral en considérant qu'il confirme les dispositions de l'article L146-6 du Code de l'urbanisme où toute emprise nouvelle de parking étant proscrite dans ces espaces, le nombre d'emplacements ne peut que se figer ou diminuer sur le site Natura 2000 ; • Le SCOT devra donc prévoir des solutions alternatives sur le site (réaménagement de l'existant, recul du trait de côte et lutte contre l'érosion marine...) et en périphérie (prévoir et organiser « à l'arrière » l'accueil du public). <p><u>Autre documents d'urbanismes (PLU) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conforter aux mêmes principes que le Schéma de Cohérence Territoriale en ce qui concerne le dispositif réglementaire actuel (objectifs et zonages) tout en corrigeant éventuellement les incohérences.
---	--

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F2
Action du DOCOB n° : A2	Libellé action : IV-2 Harmonisation des usages en fonction des exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Cartographie (en cartouche ou en annexe)
Type de mesure	Bonne pratique	
Territoires visés	Le site Natura 2000 de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Tous les milieux	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La totalité du site Natura 2000.	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 H2170 H4030 E1308 H2120 H2180 H1210 E1441 H2130 H2190 E1088	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	$S^{\text{tot}} = 6015 \text{ ha}$	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	$S^{\text{tot}} = 6015 \text{ ha}$	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire ; • Maintenir voire améliorer le statut des espèces patrimoniales ; • Maintenir les potentialités d'accueil du public. 	

<p>Descriptif technique de la mesure</p>	<p><u>Pratique actuelle :</u></p> <p>La dune girondine cumule des problématiques diverses (milieux naturel fragile et patrimonial, érosion marine, gestion conservatoire, accueil du public...). Les intervenants sont multiples sur le site (CELRL, ONF, Collectivités...) et leur action est partiellement coordonnée et n'est pas toujours lisible pour les usagers surtout en haute saison touristique.</p> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et intensifier les actions actuelles d'information de prévention et de police de la nature sur le site ; • Elaborer un stratégie commune de surveillance, de prévention et de police sur le site de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR7200678) et en périphérie : <ul style="list-style-type: none"> Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> √ Faire un état des lieux des problématiques rencontrées dans la zone et proposer des actions transversales pour y faire face tout en hiérarchisant les priorités d'intervention. Modalités : <ul style="list-style-type: none"> √ Réunir périodiquement tous les intervenants et ceci, au moins une fois par an (collectivités, pompiers, gendarmerie, police, ONF, MNS...) afin d'échanger autour des enquêtes et des documents préparés par l'animateur Natura 2000 ; √ Proposer un signalétique adaptée et réglementaire sur le site.
---	---

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n°: B1 et B2	Libellé action : IV-3 Intégration des prescriptions du document d'objectifs aux documents de gestion	Cartographie (en cartouche ou en annexe)
Type de mesure	Bonne pratique	
Territoires visés	Le site Natura 2000 des « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	Tous les milieux dunaires	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La dune du littoral girondin (non boisée et boisée)	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 H2170 H4030 E1083 H2120 H2180 H1210 E1441 H2130 H2190 E1088	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	$S^{\text{Forêt (onf + communes)}} = 5193 \text{ ha}$ $S^{\text{conservatoire}} = 254 \text{ ha}$ pour le site du Cap Ferret, 21 ha pour le site de l'Amélie et 159,6 ha pour la dune de Vensac.	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	$S^{\text{tot}} = 5628 \text{ ha (hors DPM)}$	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les aménagements forestiers et les plans de gestion des domaines du conservatoire du littoral en fonction des mesures préconisées dans le document d'objectif (lors de leurs élaboration ou révisions). 	
Descriptif technique de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier et intégrer aux documents de gestion les entités écologiques et paysagères prévues dans le document d'objectifs (zone d'évolution libre de la dune, zone de nettoyage manuel sélectif...) ; • Faire acter dans les documents de gestion, les mesures relatives à la conservation et l'amélioration de la diversité biologique et à la protection de la mosaïque d'habitats dunaires et notamment : <ul style="list-style-type: none"> √ La gestion des zones humides ; √ La gestion douce et multifonctionnelle des dunes littorales (limitation des interventions) ; √ La valorisation des actions de nettoyage manuel sélectif de la plage et de la dune ; 	

Code UE du Site Natura 2000 : FR7200678	Nom du site Natura 2000 : Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret	Niveau de priorité de l'action : F1
Action du DOCOB n° : C3	Libellé action : IV-4 Mise en place un secteur d'évolution libre de la dune	Cartographie
Type de mesure	Bonne pratique	
Territoires visés	Le site Natura 2000 de la « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret » (FR 7200678)	
Type de milieu Visé	La dune non boisée	
Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application	La fenêtre dunaire présente sur le projet de RNN d'Hourtin	
Code Habitat/Espèce concernées	H2110 : Dunes mobiles embryonnaires atlantiques H2120 : Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) H2130 : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	
Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce	$S^{\text{tot}} = 76 \text{ ha}$ (sur 3600 ml)	
Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application	$S^{\text{tot}} = 76 \text{ ha}$ (sur 3600 ml)	
Objectifs	<p>La dune est actuellement gérée de façon continue, et chaque forme de dégradation est rapidement traitée afin de maintenir la dune en « bon état ». Or, ce principe ne permet pas de définir précisément un écosystème de référence qui permettrait comprendre comment évolue la dune non boisée en l'absence d'entretien dans un secteur possédant un déficit sédimentaire marqué.</p> <p>Cette expérimentation nous permettra de mieux comprendre quels sont les mécanismes qui régissent le fonctionnement des communautés végétales en dune. La comparaison entre la dune « gérée » et cet écosystème de référence pourrait aboutir à l'élaboration de modes de gestion plus souple, optimisant l'état de conservation et la naturalité des habitats dunaires;</p>	

<p>Descriptif technique de la mesure</p>	<ul style="list-style-type: none">• Proscrire tous les travaux de fixation dunaire dans le périmètre concerné ;• Suivre l'évolution des communautés végétales ;• Réaliser une analyse « multifactorielle » en prenant en compte les facteurs biotiques (compétition, facilitation...) et abiotiques (houle, vent, embruns, transport sableux..) ;• Mettre en place un suivi cartographique de l'évolution des milieux.
---	---

V- Maquette financière

V-1 Tableau estimatif des dépenses éligibles dans le cadre du document d'objectifs :

Action	Nature de la mesure	Nombre d'unités et surfaces	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros HT)
OP A : « Adapter les dispositifs réglementaires au contexte local »									
A1 : Mise en cohérence entre les objectifs N2000 et les documents d'urbanisme	Bonne pratique	Stot= 6015 ha	-	0	0	0	0	0	0 € HT
A2 : Harmonisation des usages	Bonne pratique	Stot= 6015 ha	-	0	0	0	0	0	0 € HT
Coût total de l'objectif opérationnel				0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT
OP B : « Intégrer dans les documents de gestion les préconisations du document d'objectifs »									
B1 et B2 : Intégration des préconisations du DOCOB dans les documents de gestion	Bonne pratique	Stot= 6015 ha	-	0	0	0	0	0	0 € HT
Coût total de l'objectif Opérationnel				0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT
OP C : « Conserver et favoriser une mosaïque d'habitats dunaires en lien avec le contexte dynamique »									
C1 : Lutte contre l'érosion de la dune littorale	Contrat N2000	10 ha 3000 ml (clôture et brise vent)	Etat et Europe	13 680	13 680	13 680	13 680	13 680	68 400 € HT
C2 : réalisation d'un fiche de recommandations techniques	Hors contrat	S = 1845 ha	Etat et Europe (contrat d'animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 € HT
C3 : Mise en place un secteur d'évolution libre de la dune	Bonne pratique	L = 3600ml	Etat et Europe (contrat d'animation)	0	0	0	0	0	0 € HT
C4 : Informer afin de « raisonner » le nettoyage des plages	Hors contrat	-	Etat et Europe (contrat d'animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 € HT
Coût total de l'objectif Opérationnel				13 680 € HT	13 680 € HT	13 680 € HT	13 680 € HT	13 680 € HT	68 400 € HT

Action	Nature de la mesure	Nombre d'unités et surfaces	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros HT)
OP E : « Réaliser des opérations ciblées de restauration et d'entretien des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces »									
D1 : Restauration et entretien des haut de plages : ramassage manuel sélectif d'avant saison	Contrat N2000	21 km linéaire	Etat et Europe	14 700	14 700	14 700	14 700	14 700	73 500 € HT
D2 : Restauration des habitats de dune grise dans les secteurs d'habitats potentiel	Contrat N2000	15 placette de 0,5 ha	Etat et Europe	0	13 500	0	0	0	13 500 € HT
D3 : Restauration et entretien des stades pionniers des dépressions à Salix arenaria	Contrat N2000	1,9 ha	Etat et Europe	0	1 900	0	0	1102	3 002 € HT
Coût total de l'objectif Opérationnel				14 700 € HT	30 100 € HT	14 700 € HT	14 700 € HT	15 802 € HT	90 002 € HT
OP E : « Réaliser des opérations ciblées de restauration et d'entretien des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces »									
D4 : Restauration et entretien des mares indispensable au maintien et à la reproduction d'espèces d'intérêt communautaires comme le Pélobate cultripède, l'Alyte accoucheur, le Triton palmé et le Triton marbré	Contrat N2000	Restauration : 10 mares Entretien : 13 mares	Etat et Europe	9 875	0	0	1 950	0	11 825 € HT
Coût total de l'objectif Opérationnel				9 875 € HT	0 € HT	0 € HT	1 950 € HT	0 € HT	11 825 € HT
OP F : « Optimiser le dispositif favorisant la protection dunaire et l'accueil du public »									
E1 : Mise en place d'aménagements et de signalétiques spécifiques pour canaliser le public	Contrat N2000	18 panneaux et 3000 ml de clôtures	Etat et Europe	0	38 250	0	1500	0	39 750 € HT
E2 : Communication autour de Natura 2000	Hors contrat	-	Etat, Europe (contrat d'animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 (animation)	0 € HT
Coût total de l'objectif Opérationnel				0 € HT	38 250 € HT	0 € HT	1500 € HT	0 € HT	39 750 € HT

Action	Nature de la mesure	Nombre d'unités et surfaces	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros HT)
OP G : « Suivre les espèces et les habitats à fort enjeu de conservation »									
F1 : Bilan patrimonial des dunes non boisée	Hors contrat	S = 1845 ha	Etat, Europe et collectivités	0	19 620	0	0	0	19 620 € HT
F2 : Etude géomorphologique et floristique en préliminaire aux actions de gestion des macro-déchets sur les avant-dunes du littoral girondin : impacts et modalités de mise en œuvre	Hors contrat	S = 50 ha	Etat, Europe et collectivités	5 940	3 240	3 240	3 240	6 480	22 140 € HT
F3 : Amélioration des connaissances sur les habitats hygrophiles de haut de plage et suivi des populations de Rumex rupestris	Hors contrat	S = 52 ha	Collectivités	7020	0	1 620	0	1 620	10 260 € HT
F4 : Amélioration des connaissances sur le Pélobate cultripède et l'Alyte accoucheur	Hors contrat	20 mares	Etat, Europe et collectivités	6 800	0	6 800	0	6 800	20 400 € HT
F5 : Amélioration des connaissances sur les populations de Lézard ocellé	Hors contrat	S = 2500 ha	Etat, Europe et collectivités	0	0	0	0	0	0 € HT
Coût total de l'objectif Opérationnel				19 760 € HT	22 860 € HT	11 660 € HT	3 240 € HT	14 900 € HT	72 420 € HT
OP H, I, J : « Animer le document d'objectifs »									
Animation du document d'objectifs	Hors contrat	Stot = 6015 ha	Etat, Europe et ONF	21 600	21 600	21 600	17 280	21 600	103 680 € HT
Coût total de l'objectif Opérationnel				21 600 € HT	21 600 € HT	21 600 € HT	17 280 € HT	21 600 € HT	103 680 € HT

V-2 Tableau de synthèse

Nature de la mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût total de la mesure (Euro)	% du financement alloué
Contrat	38 255	82 030	28 380	31 830	29 582	210 077 € HT	54,40 %
Hors contrat	19 760	22 860	11 660	3 240	14 900	72 420 € HT	18,70 %
Bonne pratique	0	0	0	0	0	0	0 %
Animation	21 600	21 600	21 600	17 280	21 600	103 680 € HT	26,90 %
Coût total par an (Euros hors taxes)	79 615 € HT	126 490 € HT	61 640 € HT	52 350 € HT	66 082 € HT	386 177 € HT	100%

V-3 Répartition prévisionnelle par financeur

	Sources de Financement					Total
	Part Etat		Part Europe	Collectivités	Autres (dont privées)	
	Contrats N2000	Hors contrats	FEADER / FEDER			
Actions contractuelles	68 288,5 € HT	0	105 038,5 € HT	36 750	0	210 077 € HT
Action hors contrat et d'accompagnement	0	31 080 € HT	31 080 € HT	10 260	0	72 420 € HT
Animation	0	51 840 € HT	51 840 € HT	0	0	103 680 € HT
Total par source de financement	68 288,5 € HT	82 920 € HT	187 958,5 € HT	47 010 € HT	0 € HT	386 177 € HT
Total	339 167 € HT					
Pourcentage	87,8 %			12,2 %	0 %	100 %